

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du  
développement durable et de la mer,  
en charge des technologies vertes et des  
négociations sur le climat

---

**Projet**

NOR : DEVP1000778A

**ARRÊTÉ du**

modifiant l'arrêté du 29 mai 2006 relatif à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules

**Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la Mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,**

Vu la convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance signée le 13 novembre 1979, entrée en vigueur le 16 mars 1983, ainsi que ses protocoles, notamment celui de Genève adopté le 18 novembre 1991, entré en vigueur le 29 septembre 1997, relatif à une réduction des émissions de composés organiques volatils et de leurs flux transfrontières ;

Vu la directive 1999/13/CE du Conseil du 11 mars 1999 relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certaines activités et installations ;

Vu la directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 1999 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses, telle que modifiée par la directive 2004/66/CE du Conseil du 26 avril 2004 et par le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission ;

Vu la directive 2004/42/CE du 21/04/04 relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis

et peintures et dans les produits de retouche de véhicules, et modifiant la directive 1999/13/CE ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles R. 224-48 à R. 224-59;

Vu l'arrêté du 29 mai 2006 relatif à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques en date du  
....

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 5 de l'arrêté du 29 mai 2006 susvisé, les mots « prévue aux 21°, 22° et 30° de l'article 30 de l'arrêté du 2 février 1998 susvisé » sont remplacés par les mots « mentionnée en annexe IV du présent arrêté ».

### **Article 2**

Il est ajouté une annexe IV à l'arrêté du 29 mai 2006 susvisé constituée de l'annexe au présent arrêté.

### **Article 3**

Le directeur général de la prévention des risques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le

Pour le ministre et par délégation :  
Le directeur général  
de la prévention des risques,

Laurent MICHEL

**ANNEXE**  
**« ANNEXE IV**

**Liste des activités mentionnées à l'article 5**

<b>Rubrique ICPE</b>	<b>Intitulé de la rubrique</b>	<b>Activité</b>
1433	Liquides inflammables (installations de mélange ou d'emploi de)	Fabrication de préparations, revêtements, vernis, encres et colles
2240	Huiles végétales, huiles animales, corps gras (extraction ou traitement des)	Extraction d'huiles végétales et de graisses animales et activités de raffinage d'huile végétale
2330	Teintures, impression, apprêt, enduction, blanchiment et délavage de matières textiles	Autres activités de revêtement, notamment textile
2345	Utilisation de solvant pour le nettoyage à sec et le traitement des textiles ou vêtements	Nettoyage à sec
2351	Teinture et pigmentation de peaux	Revêtement du cuir
2360	Ateliers de fabrications de chaussures, maroquinerie ou travail des cuirs et des peaux	Fabrication de chaussures
2415	Installations de mises en œuvre de produits de préservation du bois et matériaux dérivés	Imprégnation du bois
2450 1)	Imprimerie ou ateliers de reproduction graphique	Impression sur rotative offset à sécheur thermique
2450 2)		Héliogravure d'édition
2450 3)		Autres unités d'héliogravure, flexographie, impression sérigraphique en rotative, contrecollage ou vernissage, impression sérigraphique en rotative sur textiles/cartons
2564	Nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces	Nettoyage de surface
2661	Polymères (matières plastiques, caoutchouc, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (transformation de)	Conversion du caoutchouc
2930	Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur	Retouche de remorques (y compris semi-remorques)
		Revêtement (entretien) de surfaces métalliques et en plastique, y compris les surfaces des aéronefs, des navires, des trains, etc.

2940	Vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc. (application, cuisson, séchage de) sur support quelconque	Industrie de revêtement de véhicules
		Revêtement d'origine sur un véhicule routier ou sur une partie, à l'aide de matériaux du même type que les matériaux de retouche, lorsque cette opération n'est pas réalisée dans la chaîne de fabrication
		Laquage en continu
		Revêtement adhésif
		Revêtement de fil de bobinage
		Revêtement de surfaces en bois
		Stratification de bois et de plastique
		Autres revêtements, y compris le revêtement de métaux, de plastique, de feuilles et de papier..., (y compris les surfaces des aéronefs, des navires, des trains, etc.)